



Département de la Haute-Vienne

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 9 JUIN 2026

Mobilisation des AESH : le Département réaffirme son soutien à l'école inclusive

À l'occasion de la journée nationale de mobilisation des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH), le Département de la Haute-Vienne tient à saluer l'engagement quotidien de ces professionnelles et professionnels indispensables à la réussite de l'école inclusive et renvoie l'État à ses responsabilités.

Avec plus de 130 000 AESH en France, ces personnels constituent aujourd'hui la deuxième catégorie de l'Éducation nationale. Leur mission est essentielle : accompagner les élèves en situation de handicap dans leur parcours scolaire et permettre l'accès effectif de toutes et tous à une éducation de qualité, conformément aux principes d'égalité et de solidarité de la République.

Pourtant, malgré leur rôle central, les AESH demeurent confrontés à des conditions d'emploi souvent précaires. Majoritairement des femmes, elles exercent fréquemment à temps partiel subi, sous des contrats limités, avec des rémunérations insuffisantes et des perspectives professionnelles encore trop restreintes. Cette situation contraste avec l'importance de leurs missions et avec les besoins croissants liés à l'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'un accompagnement.

Si plusieurs avancées législatives ont permis d'améliorer leur statut (notamment la création du statut d'AESH en 2013 puis la réduction du délai d'accès au CDI en 2022), ces mesures restent insuffisantes pour répondre aux difficultés rencontrées sur le terrain. Aujourd'hui encore, de nombreux AESH font face à des temps incomplets subis, à un manque de reconnaissance professionnelle et à des conditions d'exercice qui ne sont pas à la hauteur des enjeux de l'école inclusive.

Le Département de la Haute-Vienne regrette toutefois que la mobilisation limougeaude se soit tenue devant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Si celle-ci joue un rôle essentiel dans l'évaluation des besoins et l'ouverture des droits des personnes en situation de handicap, elle n'est pas compétente en matière de recrutement, de statut, de rémunération ou de conditions de travail des AESH. Ces responsabilités relèvent en effet de l'État et de l'Éducation nationale. **Plusieurs élus de la majorité départementale se sont rendus à la rencontre des manifestants afin d'échanger avec eux et de leur témoigner leur soutien. À cette occasion, ils ont réaffirmé leur attachement à l'école inclusive ainsi que leur solidarité avec les revendications portées par les AESH en faveur d'une amélioration de leurs conditions d'emploi, de rémunération et de formation.**

Conscients des difficultés rencontrées au quotidien par ces professionnels indispensables à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, les élus départementaux s'engagent à relayer ces préoccupations auprès des instances nationales compétentes et à porter la nécessité d'une réforme ambitieuse permettant de répondre aux attentes légitimes de la profession. Les réponses attendues ne pourront être apportées qu'au niveau national, au bénéfice des personnels comme des élèves qu'ils accompagnent.

Garantir à chaque enfant en situation de handicap un accompagnement adapté et de qualité nécessite des moyens à la hauteur des enjeux. Soutenir les AESH, c'est défendre une école plus inclusive, renforcer la justice sociale et promouvoir l'égalité des chances pour tous les élèves.

Contact presse :

Mégane Lépine

Service communication

05 44 00 12 41 - megane.lepine@haute-vienne.fr